

LE SPECTATEUR

ORGANE JUDICIAIRE DES COMTES DE WRIGHT, LABELLE ET PONTIAC.

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION "LE SPECTATEUR", (Incorporée) PROPRIÉTAIRE-ÉDITEUR.

LE TEMISCAMINGUE



Saint-Edmond-de-Fabre.

Notre Feuilleton

Nous avons le regret de suspendre la publication de notre feuilleton pour quelque temps, vu l'emboîtement des annonces.

A BATONS ROMPUS

Ces bons nationalistes! Que prendront-ils pour leur rhume jeudi prochain?

Pauvre question de la marine! Qui aurait cru qu'elle servirait à faire flotter pendant quelques mois les épaves de tous les partis politiques?

Les Rationalistes ont tenu leur grande assemblée dans un patinoir à roulettes. Aussi, ça tourné pendant quatre heures, des pieds à la tête.

On voit que Tancrède Marsil n'est plus au *Nationaliste*, puisqu'un nommé La Brosse peut-être un cousin de H. B. déclare dans la gazette dominicale qu'il y a des journalistes ministériels honnêtes. Il dit: "Il en existe, et dans les feuilles ministérielles comme ailleurs".

Si l'on n'est pas révolutionnaire à vingt ans, c'est qu'on n'a pas de cœur; si l'on n'est pas modéré à quarante ans, c'est qu'on n'a pas de tête. Bourrassa a quarante ans, mais!!!

Le *Nationaliste* a publié à 8

pages au lieu de 4, dimanche dernier, afin d'annoncer abondamment les remèdes de la maison Bourrassa-Moak-Bourrassa.

Pourtant, le confrère avait promis de ne jamais annoncer de remèdes aussi peu recommandables lancés par des charlatans!

Nous comprenons parfaitement l'apathie des Nationalistes pour la marine, eux qui n'ont jamais été soit les que sur le plancher des vaches, loin de l'eau et du savon.

"Tout homme a dans son cœur un cochon qui sémelle", dit *Le Nationaliste*. Si Victor Hugo avait écrit ces mots à Montréal, en 1870, il aurait ajouté: "chez les Nationalistes, le cochon est fort éveillé".

Les quotidiens continuent de nous entretenir du docteur Crippen.

On paraît s'étonner qu'il soit devenu très nerveux depuis sa condamnation à mort. On le serait à moins.

Bourrassa est un "Jack of all trades" qui a tenté à peu près tous les métiers sans en réussir un seul; Juiif Errant de la politique, cherchant sans cesse sa voie sans la trouver, pèlerin d'Ottawa à Québec, de Québec à Ottawa, se disant libéral avec les libéraux, castor avec les castors; et c'est un pareil type qui traite sir Wilfrid Laurier de girouette!

Nos adversaires ne cessent de défier le gouvernement Laurier d'ouvrir un seul comté dans notre province. Arthabaska est ouvert, et les guenillards se plaignent d'être pris à la gorge.

Par où seraient-ils pris si le gouvernement avait ouvert plus d'un comté?

Un sou, s'il vous plaît! pour Jos. Bégin qui a manqué de charité chrétienne et doit payer cent et quelque dollars

de dommages et de frais. Faut pas que le Sacré-Cœur soit toujours laissé seul à paver pour les masques de cet hyppocrite.

Mgr. Fallon croit que nos gazettes sacrosaintes sont subventionnées secrètement par les franc-maçons. Une chose certaine: ces gazettes seraient payées pour causer du tort à Dieu, à la religion et au clergé, elles ne pourraient faire plus.

Dans ces affaires de London et d'Ottawa, ce sont encore les libéraux qui se sont montrés le plus respectueux et le plus discret envers l'Eglise.

Omer Héroux écrit que le jeune Armand Lavergne a conquis un trophée auquel ne prétendent ni M. Brodeur, ni M. Lemieux. Ça, c'est la vérité. Les trophées de Lavergne pourrissent laissés à trainer, que personne ne songerait à les subtiliser.

Parmi les déclarations qu'on prête à Mgr. Fallon, se trouve la suivante:

L'Action Sociale, La Vérité, La Revue Franco-Américaine, La Nouvelle-France, Le Nationaliste, Le Croix, sont de mauvais journaux, et si j'étais évêque dans la province de Québec j'en interdrais la lecture sous peine d'excommunication."

L'Action Sociale se donne beaucoup de mal pour donner à entendre que cette partie des prétendues révélations est apocryphe.

Mais alors tout le reste l'est également, et pourtant c'est avec cela que la presse nationaliste tut feu et flamme, dit *La Ligue*.

L'homme a parlé! Oh! le résultat, c'est celui que constatait un duc de France qui venait d'entendre parler un adversaire:

"Il n'y a rien de changé sous la calotte des cieus, il n'y a qu'un discours de plus!"

Un discours de plus, rien autre chose.

Ah! par exemple! son auteur a bien voulu le rendre méchant, vipérin, insulteur au point d'être de ce fait un chef-d'œuvre.

Mais quand on connaît les dessous de la politique; quand on sait que tout ce vacarme n'est la conséquence, comme les autres vacarmes de ces années-ci, que d'une pauvre petite place de vice-président des Communes, refusée à M. Bourrassa, quand on sait cela on s'égaye tout doucement en murmurant comme Arago: "C'est bien du bruit pour une pauvre petite omelette au lard!"

M. Moffet parle d'augmenter le personnel de sa succursale de la rue du Lac.

C'est le bon temps, puisque le foin se donne!

C'est dans la gazette à Bourrassa que trop de nos prêtres applaudissent, que l'on trouve une sale et vulgaire histoire de Daudet, où l'on fait jouer un rôle de bouffon à un vénérable prêtre, directeur des "Cucugnagnais". Cette histoire, venant après celle de "La fille de joie", démontre bien de quelle école sont les rédacteurs à la solde de Bourrassa.

Ce cher Henri, il n'est pas poseur pour la peine.

Il a commencé son discours de Montréal par cet avis à ses auditeurs:

"Je vous prie d'écouter au lieu d'applaudir".

Quelle modestie!

Le jeune Armand Lavergne, à Montréal:

"J'irai demain dans Drummond et Arthabaska faire la lutte pour la bonne cause, non pas que nous soyons sûrs de la victoire".....

C'était avertir les nationalistes qu'ils sont battus d'avance.

Les électeurs bleus ou nationalistes du comté, ainsi prévenus, diront: ce n'est pas la peine de se déranger pour remporter une veste.

M. Perrault sera élu par une très forte majorité.

Nous l'avons dit et le répétons: le jeune Paul Tardivel ne le cède en rien à son prédécesseur sur le chapitre de la sottise. Parlant dans *La Vérité* contre Mgr. Fallon, il s'écrie: "D'ailleurs en nous attaquant, il s'attaque d'abord à notre Ordinaire et même au Pape."

Ne touchez pas au petit castor de Québec, car en lui touchant, vous touchez au Pape. C'est tordant!

Mgr. Fallon savait ce qu'il faisait en dénonçant *La Vérité* comme un mauvais journal. Il savait qu'à *La Vérité*, on vend les pamphlets orduriers de Savaète, intitulés: "Vers l'abîme", où Mgr. Bégin et Mgr. Bruchési et que d'autres sommités ecclésiastiques, sont

insultés à qui mieux mieux.

Il a été beaucoup question de franc-maçonnerie chez nous depuis quelque temps. Partout où on a pu les découvrir, les adeptes de cette secte ont été sévèrement dénoncés. Il est même arrivé qu'on en a découvert où il n'y en avait pas. Ainsi, un journal qui s'est fait une spécialité de ces révélations, mais qui n'y apporte peut-être pas tout le jugement requis, a voulu envelopper dans sa réprobation jusqu'à notre souverain George V, en affirmant qu'il était un maçon haut gradé.

Or, cela est absolument faux, s'il faut en croire la marquise de Fontenay. L'ancien diplomate qui publie, sous ce pseudonyme, dans la presse américaine, des lettres quotidiennes sur le mouvement des cours d'Europe et qui est admirablement renseigné, soutient au contraire que George V est le seul monarque protestant, avec le Kaiser, qui ne soit pas maçon.

La Guérison de Shiloh

arrête promptement les toux, guérit les rhumes, fortifie la gorge et les poumons. 25 Cts.

Ces rageurs, vous les connaissez:

ce sont les pharisiens du catholicisme canadien, ceux qui se sont constitués avec ostentation les défenseurs de la religion que personne n'attaque;

ceux qui maintiennent le goupillon comme une massue, ceux qui se sont arrogés le monopole de l'orthodoxie;

ceux qui excommunient de droite et de gauche tous ceux dont la tête dépasse leur chétive stature;

ceux qui semblent n'avoir pour mobile et pour instinct que la haine et l'envie la basse envie;

(Suite à la page 2.)

Des Pilules de Genève gratis pour que vous les essayiez

Avant de les acheter

A quiconque a besoin des pilules de Genève, nous facilitons les moyens de reconnaître leur grande valeur.

Avant tout, nous vous enverrons tout à fait gratuitement un échantillon de pilules de Genève à toute personne souffrant de maladies des reins ou de la vessie, de douleurs dans le dos ou de rhumatisme. Puis, quand vous avez acheté les boîtes régulières de 50c, nous garantissons que nous vous rendrons votre argent si les pilules de Genève ne font pas tout l'effet que nous prétendons qu'elles font.

Vous ne risquez rien. Vous avez tout à gagner — en écrivant pour obtenir un échantillon gratuit de pilules de Genève. Vous pouvez les essayer et juger par vous-même du bien qu'elle vous feront. C'est comme cela que M. Districh s'est guéri d'une maladie sérieuse des rognons.

Ste-Agathe, Qué., 6 avril 1909.

"J'ai reçu votre boîte-échantillon de pilules de Genève et comme j'ai été très satisfait j'emploie les Pilules de Genève régulièrement et je puis les recommander hautement."

I. P. DIETRICH.

Ecrivez à la National Drug and Chem. Co., Limited, Dépt. Q., Toronto, et un échantillon gratuit vous sera envoyé par retour du courrier. Les boîtes de grandeur régulières sont vendues par les marchands à 50c la boîte, 6 pour \$2.50.

GUARANTEED ALASKA BEDDING

CETTE MARQUE DE COMMERCE

Sur des MATELAS, SOMMIERS ou OREILLERS vous garantit pleine satisfaction. Insistez pour la voir avant d'acheter.

THE ALASKA FEATHER & DOWN CO. LIMITED

MONTREAL-WINNIPEG.

2 "LE SPECTATEUR"

Organe Judiciaire des Comtés de Labelle
Wright et Pontiac
Seul journal imprimé et publié à Hull.

ABONNEMENTS, PAR AN
Canada ———— \$1.00
Étranger ———— 1.50

La date figurant sur l'adresse de l'abonné tient lieu de reçu à celui-ci.

TARIF DES ANNONCES.
Annonce par ligne ———— 10.
(mesure agate.)

Tarif spécial pour annonces à long terme

La Compagnie de Publication "Le Spectateur"
(Incorporée)

Phone 5880. Hull, P. Q., Canada.

Hull, Jeudi, 27 Oct. 1910

A BATONS ROMPUS

(Suite)

ceux qui insultaient le cardinal Taschereau vivant et qui, mort, attaquent sa mémoire ;

ceux qui firent la vie amère à Chapleau, la plus brillante illustration qu'ait produite le parti conservateur ;

ceux enfin que le peuple, dans son langage pittoresque, a désignés et affublés du nom de *castors*."

(Sir Wilfrid, à Montréal)

Un ancien barbier en rupture de...
"stran" nous écrit pour savoir si un quida... ROND comme TELLE BOTTE peut bien servir la fouine de la rue Sussex.

Certainement ! SI C'EST ROND !

La Guérison de Shiloh
arrête promptement les toux, guérit les rhumes, fortifie la gorge et les poumons. 25 Cts.

POLITIQUEURS RAGEURS

A lire les articles du *Devoir*, il est facile de comprendre que la démonstration Laurier ne plait guère aux nationalistes. Ces gens-là ne conçoivent pas qu'on puisse faire une démonstration en l'honneur d'un autre que M. Bourassa.—Un Laurier ? Qu'est-ce que ça. Peut-on le comparer à l'incomparable député de Saint-Hyacinthe, au tribun prodigieux dont la parole enthousiasme même les enfants en bas âge, et qui sait entrevoir de la "chair à canon" jusque dans les entrailles des mères canadiennes ?... Et puis, il faut distinguer entre les gens : un Laurier n'est pas petit-fils de Seigneur. Com-

ment un pareil roturier peut-il prétendre à une supériorité quelconque dans un pays démocratique comme le nôtre ?... Il a bien, depuis quatorze ans qu'il est au pouvoir, donné à notre politique une orientation nouvelle, la dégageant du système de protection. Il a fait du Canada le plus beau fleuron de la Couronne Impériale Britannique ; sous son administration avec l'aide d'une Providence bienfaisante, le pays a augmenté en population et en richesse ; sa vie publique tout entière a été consacrée à établir l'union des races basée sur une connaissance plus intime les uns des autres, et sur un respect réciproque... Mais qu'est-ce que tout cela quand on ne s'appelle pas Henri Bourassa, et qu'on n'est pas directeur irresponsable de l'organe nationaliste ?

C'est que la gloire de Laurier nuit à celle de M. Bourassa. N'est-ce pas lui qui a refusé à son "jeune ami" de poursuivre la carrière qu'il ambitionnait ? La chose ne serait probablement jamais arrivée quand même, mais enfin c'est le premier ministre qui a empêché M. Bourassa de s'asseoir sur le fauteuil présidentiel d'où il aurait d'abord commandé à la chambre, pour ensuite—car c'était bien là son ambition—commander au pays en qualité de chef du parti libéral et de premier ministre.

Il n'est donc pas surprenant que M. Bourassa voit d'un mauvais œil tout ce qui touche à la louange de Sir Wilfrid. Aussi s'est-il donné libre carrière dans son journal. Dès samedi, il lançait une accusation aussi lâche que mal fondée à l'adresse du premier ministre. Parlant d'un complot annexionniste auquel le *Free Press* d'Ottawa a plus ou moins directement mêlé son nom, le chef nationaliste entreprit de raconter l'histoire de ce complot en ayant soin de profiter de l'occasion pour exalter la mémoire de Goldwin Smith—le défenseur des causes qu'ils ont aimées ensemble—et de son oncle L. J. A. Papineau. Des négociations avaient été ouvertes avec certains Américains qui devaient fournir "le nerf de la guerre". Le complot, paraît-il, échoua parce que Goldwin Smith gâta tout en refusant l'argent

américain. M. Bourassa s'est trouvé "par pur hasard", à connaître le dessous des choses, et pour se disculper de toute accusation possible de participation au fameux complot, et faire ressortir davantage le "geste" de Goldwin Smith, il s'écrie :—

"On peut présumer que si le marché s'était bacié, M. Laurier n'aurait pas fermé la coffre électoral—pas plus qu'il ne le ferma lorsque Ernest Pacaud y déposa les \$100,000 de la Baie des Chaleurs—quitte à lever les mains au ciel et à protester de son indignation si l'affaire fut éclatée au grand jour. Et de même qu'il laissa écraser Mercier après avoir profité de ses deniers, il aurait laissé pendre Tarte après avoir bénéficié de ses intrigues.

"M. Laurier a d'instinct la conscience noble, élevée et... large. Mais il l'a habituée dès longtemps à une merveilleuse élasticité. Il se scandalise plus fortement des crimes d'autrui que du profit qu'il y trouve. Il proteste volontiers contre les fautes qui éclatent au grand jour et le gênent ; mais il supporte facilement les vices cachés qui aident à son parti, tant qu'ils ne nuisent pas à sa gloire."

C'est nous qui soulignons.

Les conservateurs les plus intrançaisants se plaisent à reconnaître la droiture, la parfaite honorabilité de Sir Wilfrid Laurier. Il appartenait à un ancien libéral canadien-français de nous le montrer comme un hypocrite, un homme capable de fermer les yeux sur les pires crimes, pourvu qu'il en retire son bénéfice. D'après M. Bourassa, le premier ministre ne vole pas peut-être, mais il n'a aucun scrupule à tenir le sac dans lequel les voleurs déposent le fruit de leur rapines. Un tel langage sous la plume d'un homme qui a été à même de connaître Sir Wilfrid Laurier est non-seulement lâche et ignoble, mais encore profondément canaille.

On comprend, après cela, les vilénies dont sont remplies les colonnes du *Devoir*. Ce que le Maître vomit, des valets le recueillent et le déversent à leur tour sur le chef aimé du parti libéral. C'est ce qu'ils ont fait au sujet de la démonstration Laurier. Jusqu'à l'ancien sanctimonieux rédacteur de la *Vérité* qui nous avait cependant habitués à une prose plus respectable, qui a voulu y aller de sa petite tirade à l'huile de castor, pour signaler sa rentrée en scène après une vacance de quelques semaines, et pour ne pas rester en arrière de son chef. Quant au "Pont d'Avignon", s'il est sali, ce n'est pas par ceux qui y "passent", mais bien par ceux qui y répandent les ordures dont leur cœur déborde.

Mais M. Bourassa et ses amis peuvent continuer leur jeu, si cela les amuse. La popularité et le prestige, et surtout le caractère du premier ministre ne sont pas atteints par leurs inqualifiables écarts de langage.

Laurier passera à la postérité comme le plus grand homme d'Etat, comme le plus patriote, le plus sincère et le plus éclairé que nous ayons jamais eu, tandis que le chef nationaliste, s'il n'est pas bientôt tombé dans l'oubli, laissera dans l'histoire le souvenir de ses efforts pour faire de la race canadienne une race avachie et déshonorée.

Oncle d'Amérique

Ferrières-Saint-Mary est un village de 890 habitants, dans le Cantal. Deux de ces habitants posséderont désormais une fortune que l'on évalue à 54 millions de francs.

C'est un héritage ! Un héritage inattendu : voici quelques mois, un Français nommé Mallet, mourait aux États-Unis, et son testament léguait son immense fortune, en termes assez vagues, aux neveux qu'il pourrait avoir "dans le Puy-de-Dôme". On chercha dans le Puy-de-Dôme. On ne trouva point. Alors on chercha dans le Cantal et on trouva, à Ferrières-Saint-Mary, les neveux authentiques de l'"émigré".

Ainsi, les cinquante-quatre millions de feu M. Mallet ne seront point perdus pour les siens, et l'"oncle d'Amérique" a, cette fois encore, fait merveille.

BUVEZ LA BIÈRE FOX-HEAD

Une entreprise colossale

Le "Canadian Northern" et tout le système Mackenzie & Mann qui s'y rattache constituent une des entreprises les plus colossales et des plus remarquables qui aient encore été tentées.

Ce "chemin" qui n'existait pour ainsi dire pas il y a dix ans, compte aujourd'hui 5,000 milles de voie, et en comptera 7,000 dans deux ans.

3,325 milles sont en pleine opération dans l'ouest, savoir : 353 milles dans l'Ontario, 1,530 milles dans la Saskatchewan, et 214 dans l'Alberta.

La ligne de Toronto à Gougananda, y compris ses embranchements, est de 260 milles. L'achèvement de la ligne Toronto-Ottawa et du raccord des lignes d'Ontario à celles de la Province de Québec, n'est plus qu'une affaire de mois. En 1911 le "Great Northern" aura 1000 milles de voie dans la Province d'Ontario, à l'est du lac Supérieur ; 800 milles dans la Province de Québec, et 430 milles dans celle de la Nouvelle-Ecosse.

La ligne de Toronto-Gougananda sera prolongée à Port-Arthur, passant au nord du lac Supérieur ; la section de montagne de la ligne d'Alberta au Pacifique est en construction et d'ici cinq ans, le Canada comptera une troisième ligne transcontinentale allant de l'Atlantique au Pacifique.

L'an dernier, le réseau Mackenzie & Mann, à l'ouest de Port-Arthur, a transporté 31 p. c. de la récolte totale des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Pendant l'année écoulée, la vente des terres appartenant à ce système s'est élevée à 246,996 acres, ayant produit \$2,561,072 soit \$10.35 l'acre, alors que l'année précédente il avait été vendu 116,662 acres, ayant rapporté \$1,091,722, soit \$9.36 l'acre.

Tout en poussant activement la construction des voies nouvelles, le "Grand Nord" améliore ses anciennes lignes, d'où une réduction des frais d'exploitation de 74.01 p. c. à 68.59 p. c. des recettes brutes.

Jusqu'à ce jour, le réseau Mackenzie & Mann a coûté \$133,782,348 ; son matériel

"Brandy" P. RICHARD

La Crème des Cognacs

RICHARD, V.O.

- " V.S.O.P.
- " 20 Ans.
- " 40 ans.

En vente partout

En vente par L. H. Major & Frères, Ottawa.



Diabete

Guérison radicale sans régime par la mixture Antidiabétique "MARTIN".

A. R. FARLEY,

Agent. Pharmacien.
178 rue Albert, Hull, Qué.

Alberta

Eau minérale purgative
Effet prompt, sur et doux.

Constipation, Obésité, Maladies du Foie.

Prix - 25c la bouteille.

Exiger le nom

"ALBERTA"

roulant se compose de 372 locomotives et de 12,671 wagons et voitures de toute espèce.

Enfin, suivant en cela l'exemple du Pacifique Canadien, le "Grand Nord" a créé une flotte de bâtiments rapides, les "Royal" sur l'Atlantique, entre la Canada et Bristol, et établira sous peu une ligne sur le Pacifique.

Telle est, en quelques lignes, l'œuvre créée et continuée par le "Great Northern" pour le plus grand bien du Canada et le développement de ses immenses ressources.



AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été... et seront vendus aux temps et lieux respectifs tel que plus bas mentionné.

PIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS
Cour Supérieure.—District d'Ottawa.
Ottawa, à savoir : FRANCIS A. MAC-
KENZIE, De-

mandeur ; contre ALPHER SEGUIN, Défendeur, à savoir :
Les bâtiments érigés et améliorations faites sur le lot No. 2101, des plan et livre de renvoi officiels pour la ville d'Armer dans le district d'Ottawa, étant situé au coin des rues John et Alberton, dans la dite ville.

Pour être vendues au bureau d'entièrement dans la cité de Hull, le DEUXIEME jour de NOVEMBRE prochain à DIX heures de l'avant midi.

C. M. WRIGHT, Shérif
Bureau du Shérif, Hull, ce 25 septembre 1910.

Asaya-Neurall

LE NOUVEAU REMÈDE POUR L'Épuisement Nerveux

Durant la période de convalescence qui suit une attaque de Grippe, de Pneumonie ou de maladies déprimantes rien n'accélère le retour à la santé comme une courte période de traitement avec "ASAYA-NEURALL." Il nourrit les nerfs, provoque un sommeil réparateur, augmente l'appétit, facilite la digestion et bientôt une sensation de bien-être précurseur de santé parfaite se fait sentir. Quelques doses suffisent pour convaincre. \$1.50 la bouteille. Ayez-le de notre agent local :

HILAIRE THERIEN.



Rev. Père Morriscy

Pourquoi ne pas vous débarrasser de ce Catarrhe ?

Il y a peu de gens vivant sous ce climat rude et variable qui ne souffrent pas au moins d'une légère attaque de Catarrhe.

Cependant, vu qu'il n'est pas très dangereux par lui-même, la plupart des gens y prêtent naturellement peu d'attention dès les premières phases. Mais un jour arrive qu'ils constatent le fait que la maladie s'est attachée aux

poumons ou peut-être dans l'estomac, par le fait d'avoir absorbé le phlegme. Outre qu'il est alors dangereux arrivé à cette période, le Catarrhe est des plus désagréable tant pour celui qui en est atteint que pour les autres.

Le Remède No. 26 du Père Morriscy

est un traitement tout à la fois interne et externe qui a guéri et guérira les cas les plus opiniâtres. Les tablettes prises trois ou quatre fois par jour, purifient le sang et aident à chasser la maladie, tandis que l'onguent curatif et antiseptique appliqué au fond des narines, nettoie les parties affectées, guérit et complète la guérison.

C'est actuellement l'époque propice de vous procurer le Remède No. 26 pour commencer à vous débarrasser de ce Catarrhe. Traitement combiné, 50c. chez tous les marchands.

Father Morriscy Medicine Co., Ltd., - Chatham, N. B.



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du Canton de Maniwaki,
dans le Comté d'Ottawa.

Extrait du Livre des Délibérations du Conseil Municipal de la dite Municipalité du Canton de Maniwaki :

Séance du 17 octobre 1910, étant une séance ajournée de la séance régulière du 3 octobre 1910, tenue en la salle du Conseil Municipal, savoir : la salle Levasseur, dans le Canton de Maniwaki, à huit heures et demie du soir, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur J. H. Ramberg, les conseillers présents sont Messieurs John Donovan, Napoléon Vaillancourt, Joseph Levasseur et Anastase Roy, formant une quorum du dit conseil.

Proposé par le Conseiller Anastase Roy, secondé par le Conseiller Joseph Levasseur ;

Que le règlement suivant soit adopté séance tenante par ce Conseil, et qu'il soit en même temps ordonné que ce règlement ainsi adopté soit soumis à l'approbation des électeurs municipaux de cette municipalité, et que dans ce but il soit tenu un bureau de votation, dans tel lieu, dans tel délai, et après tels avis, requis et déterminés par la loi en pareil cas, le tout conformément aux dispositions de la Section quinzisième du Chapitre cinquième du Titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909 :

Règlement No. 19

“ La vente des liqueurs enivrantes et l'octroi de licences pour cet objet, sont, par le présent règlement, prohibés dans les limites de la municipalité du canton de Maniwaki, Comté d'Ottawa, sous l'autorité et en exécution de la Section quinzisième du Chapitre cinquième du Titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909 ”.

Adopté.

(Signé) J. H. RAMBERG,

MAIRE.

(Contre-signé) E. S. GAUTHIER,

Sec.-Trés.

Vraie copie E. S. GAUTHIER,

Sec.-Trés.

Je, Ernest S. Gauthier, Secrétaire-Trésorier de la susdite Municipalité du Canton de Maniwaki, certifie par les présentes que l'Extrait ci-dessus des délibérations du Conseil Municipal de la dite Municipalité, à sa séance du 17 octobre 1910, est une vraie copie de partie des minutes de la dite assemblée, telles que consignées au Livre des Délibérations du Conseil Municipal de la dite Municipalité,—et que la copie du dit Règlement No. 19 contenue dans le susdit Extrait, est également une vraie copie du dit Règlement No. 19, tel qu'adopté par le Conseil Municipal de la dite Municipalité, à sa séance susdite du 17 octobre 1910.

(Signé) ERNEST S. GAUTHIER,

Secrétaire-Trésorier de

la dite Municipalité du Canton de Maniwaki.

Vraie copie E. S. GAUTHIER,

Sec.-Trés. du Canton de Maniwaki.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que, le dix-huitième jour de Novembre prochain (1910) à dix heures de l'avant-midi, en la salle du Conseil Municipal, savoir : la salle Levasseur, dans la Municipalité du Canton de Maniwaki, une assemblée des Electeurs Municipaux de la dite Municipalité du Canton de Maniwaki, aura lieu aux fins de tenir un bureau de votation dans le but de décider si le dit Règlement No. 19, adopté par le Conseil Municipal de la dite Municipalité, à sa dite séance du 17 Octobre 1910, et mentionné dans l'Extrait ci-dessus des délibérations du Conseil Municipal de la dite Municipalité, doit être ou non approuvé par les dits Electeurs.

EN FOI DE QUOI, j'ai aux présentes apposé mon seing, au dit Canton de Maniwaki, ce dix-septième jour du mois d'Octobre mil neuf cent dix.

(Signé) ERNEST S. GAUTHIER,

Secrétaire-Trésorier de la dite Municipalité du Canton de Maniwaki.

Vraie copie E. S. GAUTHIER,

Secrétaire-Trésorier

de la dite Municipalité du Canton de Maniwaki.



PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du Canton d'Egan,
dans le Comté d'Ottawa.

Extrait du Livre des Délibérations du Conseil Municipal de la dite Municipalité du Canton d'Egan :—

Séance du 17 octobre 1910, étant une séance ajournée de la séance régulière du 10 octobre 1910, tenue au lieu ordinaire des séances du dit Conseil Municipal, dans le Canton d'Egan, à dix heures de l'avant-midi, sous la présidence de Son Honneur le Maire Monsieur John Moore :

Proposé par le Conseiller S. Martineau, secondé par le Conseiller G. Hubert :

Que le règlement suivant soit adopté séance tenante par ce Conseil, et qu'il soit en même temps ordonné que ce règlement ainsi adopté soit soumis à l'approbation des électeurs municipaux de cette municipalité, que dans ce but il soit tenu un bureau de votation, dans tel lieu, dans tel délai, et après tels avis, requis et déterminés par la loi en pareil cas,—le tout conformément aux dispositions de la Section quinzisième du Chapitre cinquième du Titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909.

Règlement No. 61.

“ La vente de liqueurs enivrantes et l'octroi de licences pour cet objet, sont, par le présent règlement, prohibés dans les limites de la Municipalité du Canton d'Egan, Comté d'Ottawa, sous l'autorité et en exécution de la Section quinzisième du Chapitre cinquième du Titre quatrième des Statuts Refondus de Québec, 1909 ”.

Adopté.

(Signé) JOHN MOORE,

MAIRE.

(Signé) JAMES MARTIN,

Secrétaire-Trésorier.

Je, James Martin, Secrétaire-Trésorier de la susdite Municipalité du Canton d'Egan, certifie par les présentes que l'Extrait ci-dessus des délibérations du Conseil Municipal de la dite Municipalité, à sa séance du 17 octobre 1910, est une vraie copie de partie des minutes de la dite assemblée, telles que consignées au Livre des Délibérations du Conseil Municipal de la dite Municipalité,—et que la copie du dit Règlement No. 61 contenue dans le susdit Extrait, est également une vraie copie du dit Règlement No. 61 tel qu'adopté par le Conseil Municipal de la dite Municipalité, à sa séance susdite du 17 Octobre 1910.

(Signé) JAMES MARTIN,

Secrétaire-Trésorier

de la dite Municipalité du Canton d'Egan.

Vraie copie JAMES MARTIN,

Sec.-Trés. du Canton d'Egan.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le dix-huitième jour du mois de Novembre prochain (1910), à dix heures de l'avant-midi, au lieu des séances du Conseil, savoir : chez M. David Moore, dans la Municipalité du Canton d'Egan, une assemblée des Electeurs municipaux de la dite Municipalité du Canton d'Egan, aura lieu aux fins de tenir un bureau de votation dans le but de décider si le dit Règlement No. 61, adopté par le Conseil Municipal de la dite Municipalité à sa dite séance du 17 Octobre 1910, et mentionné dans l'Extrait ci-dessus des délibérations du conseil Municipal de la dite Municipalité, doit être ou non approuvé par les dits Electeurs.

EN FOI DE QUOI, j'ai aux présentes apposé mon seing, au dit Canton d'Egan, ce dix-septième jour du mois d'Octobre mil neuf cent dix.

(Signé) JAMES MARTIN,

Secrétaire-Trésorier.

de la dite Municipalité du Canton d'Egan.

Vraie copie JAMES MARTIN

Secrétaire-Trésorier.

de la dite Municipalité du Canton d'Egan.

AUGRAND MAGASIN

MAGLOIRE CARRIERE,

RUE PRINCIPALE.

15 Manteaux de drap, un peu démodés, grandeurs pour dames. Valeur jusqu'à \$8.00. Cette semaine - - - \$1.95.
Vente d'étoffes à robes, 54 pouces de largeur, grande variété de nuances. Valeurs jusqu'à \$1. la verge. Cette semaine - - - 33 1-2c.
P.-S.—Tous nos manteaux pour dames, valeurs de \$12.00 à \$14.00. Pour cette semaine, votre choix à - - - \$10.00.

Mag. Carrière, rue Principale, Hull.

Fumez les



Cigarettes DERBY

IL S'EN VEND DES MILLIONS ANNUELLEMENT

aux moulins à papier de M. J. R. Booth, s'est fait broyer une main dans une machine.

Venez voir mes pardessus nouveaux : \$5.00 à \$25.00. J. B. Pharand, Angle des rues Principale et Duke, Hull.

Le R.P. Provost est remplacé par le R.P. Bourassa, à la direction de la Congrégation des Jeunes Filles de Hull. Il a reçu de riches cadeaux à l'occasion de sa retraite prochaine du ministère.

Nos concitoyens sont priés de prendre notre avis avant d'acheter une couverture de maison quelque part, ils trouveraient leur bénéfice en s'adressant à D. Simche, rues Wall et Chaudière, qui est le seul agent pour les célèbres Brantford.

M. J. B. Seguin a traduit Dame Angélique Le Bel en correctionnelle pour injures verbales. L'action a été renvoyée avec dépens.

Avez-vous une montre, une horloge, un article de bijouterie qui a besoin d'être nettoyé ou réparé? Allez chez Jos. Couture, le bijoutier-horloger en face de la banque d'Ottawa, rue Principale. C'est un expert dans ce genre de travail. Son ouvrage est garanti. Spécialité—Fabrication de jones de mariage et bagues de fiançailles.

M. Amedée Moquin, âgé de 12 ans, domicilié rue Alma, est décédé après une courte maladie. Le défunt était à l'emploi de la Cie des abattoirs Matthews.

Le coin Charlebois.

Ce magasin est toujours situé au même endroit, où se trouvent actuellement des chaussures valant \$200.000, et qui proviennent d'un fonds de banque route de Toronto. Ces chaussures ont été achetées à moitié prix. La vente est maintenant en pleine opération, à meilleur marché que le prix coûtant.

Magasin, le chaussures Charlebois, à l'ancien poste de Hull.

Arthur, âgé de quatre ans, fils de M. J. Mallette, domicilié rue Saint-Joseph, est mort au pied de la glissière de la rue D'Elby, en jouant sur des ballons. Un de ses petits amis nommé Albert Lode, tombe, est aussi tombé dans le canal mais il n'est pas en danger.

Voyez les offres avantageuses chez Eug. Charlebois Cie, Hull.

Chaussures de \$5.00 pour \$2.00
Chaussures de \$3.50 pour \$1.75
Chaussures de \$2.50 pour \$1.49

Aussi 500 de paires chaussures à 25 cents. EUG. CHARLEBOIS et CIE, angle des rues du Pont Wellington, Hull.

Dans les cercles municipaux on n'ajoute pas foi à la rumeur lancée dans le "Citizen" à l'effet que MM. le Dr Fontaine, Joseph Bourque, Joseph Gravelle et H. Dupuis, seront candidats à la mairie pour le prochain terme.

MM. Eug. Charlebois et Cie.

doivent diminuer sans retard, d'au moins la moitié, un assortiment de \$20,000 de chaussures, d'ici au 1er juillet. A cette occasion ils feront les meilleures offres en chaussures que l'on ait encore vues à Ottawa et à Hull. Plusieurs centaines de paires sont offertes à moitié prix. EUG. CHARLEBOIS et CIE, angles des rues du Pont et Wellington, Hull.

Pierre Lacasse, domicilié rue Queen a fait arrêter son épouse pour inconduite, mais après avoir entendu l'accusée, le juge l'a relâchée en liberté conditionnelle pour un mois, sous caution de \$100.00, à condition qu'elle se présente au tribunal le 15 août prochain.

Eug. Charlebois et Cie, Marchands de chaussures ont pris possession de l'édifice de la succursale de la banque d'Ottawa, sur la rue du Pont. Cet établissement possède maintenant un espace double à celui qu'il occupait anciennement. Un assortiment de \$25,000 est offert au prix coûtant. Visitez le nouveau magasin, voyez les bas prix. Cela vous paiera de faire vos emplettes chez Eug. Charlebois et Cie. Coin des rues du Pont et Wellington, Hull.

Le chef d'œuvre de Hull, sur plainte de M. John Timon, s'est tenu à Wakefield où il a dressé procès verbal contre un groupe de chasseurs qui se livraient à la chasse sur les propriétés de M. Gilman. La chasse est interdite par un contrat passé par M. Timon, qui s'interdit des poursuites contre les délinquants.

MARIAGE

On annonce pour le 7 novembre prochain, le mariage de M. Basile Charlebois, marchand de la maison, Corbeil Charlebois, fils de M. Honoré Charlebois, à Mlle Eugénie Bellemare, aussi de cette ville.

Jurisprudence des Tribunaux Canadiens

En matière d'abonnement aux journaux

1. Toute personne qui retire régulièrement un journal du bureau de poste, qui n'a pas consenti à ce que ce journal soit adressé à son nom ou à celui d'un autre, est responsable du paiement.

2. Toute personne qui renvoie un journal sans payer tous les arriérés, qui ne paie pas son abonnement, qui ne paie pas son journal, peut continuer à le recevoir jusqu'à ce qu'elle ait payé l'arriéré ou qu'elle ait demandé qu'on cesse de lui envoyer le journal.

Tout abonné peut être poursuivi pour l'abonnement dans le district ou le bureau de poste, même qu'il demeurait à des centaines de lieues de distance.

Les tribunaux ont décidé que le fait de retirer un journal du bureau de poste, constitue un contrat de résidence et de laisser le journal les numéros à l'adresse adressée, constitue une présomption que l'abonnement est d'intention de fraude.

Le Grand Tronc à Londres

La compagnie du Grand Tronc a des bureaux à Londres, 17-19 Cockspur Street, S. W., et 44-46 Leadenhall Street, E. C.

Sur Cockspur Street, il y a une salle de réception où les voyageurs peuvent consulter des journaux canadiens, américains et autres, acheter leurs billets de passage, envoyer et

recevoir des mandats-poste, etc., et obtenir toutes les informations voulues.

La salle de réception est de toute beauté, décorée qu'elle est à la canadienne. Les visiteurs peuvent y faire, en tout temps, leur correspondance, consulter les tableaux, horaires, lire les journaux et se reposer quand ils veulent.

Le Grand Tronc a aussi des bureaux dans les villes européennes et aux adresses suivantes: Liverpool, 20 Water Glasgow, 75 Union Street; Anvers, 19-21, Canal des Brasseurs; Sheffield, 7, Haymarket; Birmingham, 6, Victoria Square; Belfast, 11, Lower Garfield Street; Paris, 47, rue Cambon; Berlin, Al. Peters Unter den Linden, 6; Hambourg, Ferdinandstrasse; Gènes, A. Valette, Via San Lorenzo.

L'agent européen du trafic est M. Fred C. Salter, qui a ses quartiers généraux à Londres 17-19 Cockspur Street, S. W.

Les voyageurs dont les noms suivent, venant de Montréal, se sont inscrits au bureau du Grand Tronc, à Londres, le 19 juillet: M. R. Grigg, M. H. W. Watkin, M. et Mme W. W. Hutchinson, M. W. B. Court, M. W. H. Draper et Mlle Draper, Mlle Shaw, Mlle Loud, Mlle H. C. Loud, Mme M. S. Blaiklock et Mlle Jessie Blaiklock, M. John N. Loud, M. C. Williams, M. R. H. Court, M. Carl W. Wollmann, M. O. S. Perrault, M. D. A. Budge, M. Hope Scott, Rév. D. Johnston, D. D. M. A. W. Creelman, M. Harry E. Davis, M. F. S. Macleaman.

Les Colons

Le chemin de fer du Grand Tronc est à organiser des excursions au nord-Ouest Canadien ni sont appelées des excursions de colons et rappellent à l'esprit qu'il y a encore par milliers, des fermes nouvelles qui peuvent être trouvées dans cette partie toujours grandissante du pays, principalement le long de la ligne du chemin de fer du Grand Tronc Pacifique.

Le Grand Tronc Pacifique a acquis assez de terrain pour bâtir près de 100 villages entre Winnipeg et Edmonton. Les lots sont maintenant sur le marché pour être vendus, et s'envolent rapidement.

Depuis le mois de septembre dernier, le G. T. P. a donné un service de passagers et de fret entre Winnipeg et Edmonton une distance de 703 milles, et tout le long du chemin il y a des villes qui grandissent avec une activité surprenante.

Il y a quatre à cinq points de divisions sur ce parcours, montrant un développement bien marqué, et qui attirent l'attention spéciale de ceux qui désirent s'établir ou améliorer leur condition financière.

Ces excursions auront lieu les 26 juillet, 9 et 23 août, 6 et 20 septembre. Les billets seront bons pour retourner dans les deux mois après leur émission.

De plus amples informations peuvent être obtenues sur application, de J. Quinlan, agent du District des passagers, à Montréal, ou de tout autre représentant du G. T. R.

Our cousins in London

L'ouvrage qui vient de pa-

raire sous ce titre par ordre de notre bureau de Traffic de Londres, a pour but de donner un aperçu de l'intérieur et de l'extérieur des bâtisses du Grand Tronc, dans la rue Cokspur. L'emplacement est l'un des meilleurs de Londres et les nouveaux bâtiments sont déjà devenue des plus en vue.

Au premier étage, il y a une salle spacieuse meublée à la Canadienne et où les journaux canadiens et des États-Unis pourront être lus et où on a réuni toutes facilités pour la correspondance.

Une salle spéciale est à la disposition des hommes d'affaires pour toute transaction commerciale. Attenant à cette salle se trouve le bureau de l'agent industriel du Grand Tronc qui donne tous renseignements et facilités pour les affaires de commerce et de transport entre les contrées.

Les visiteurs peuvent inscrire leurs noms sur un registre spécial pour donner connaissance de leur passage à leurs amis.

Un exemplaire de cet ouvrage est envoyé sur demande à M. J. Quinlan, D. P. A. Grand Trunk Ry System, Montréal, Qué.

UNE POESIE DE ROBESPIERRE

On n'ignore pas que le farouche conventionnel faisait partie du groupement poétique "les Rosari" présidé par le grand Carnot et qu'il tournait fort agréablement le coup'et.

On en trouvera la preuve dans ces strophes galantes et sentimentales, inconnues à coup sûr du grand public: A deux époques de la vie,

L'homme prononce en bégay-

Deux mots dont la douce har-

Ont je ne sais quoi de tou-

L'un est : "Maman !" l'autre :

"Je t'aime !"

L'un est créé par un enfant,

Et l'autre arrive de lui-même

Du cœur aux lèvres d'un a-

Quand le premier se fait enten-

Soudain une mère répond.

La jeune fille devient tendre

Quand son cœur entend le se-

Ah ! jeune Liste, prends bien

Le mot : " J'aime " est plein

Et souvent tel qui le hasarde

N'en connaît jamais la valeur.

Il faut une prudence extrême

Pour bien distinguer un amant.

Celui qui mieux dit : " Je vous

Est plus souvent celui qui

Qui ne sent rien parle à mer-

Crains un amant rempli d'es-

C'est ton cœur et non ton

Qui doit entendre ce qu'il dit.

Les livres publics nous fournissent les statistiques suivantes sur le mouvement des licences dans la province de Québec, de 1900 à 1909. Si l'on compare ces deux années, les licences ont augmenté dans sept districts, et cette augmentation se chiffre à 84; en revanche, les licences ont diminué dans 24 districts et cette diminution est de 501 licences; dans trois districts, les licences sont restées au même point.

Notes Locales

Les autorités municipales ont accordé jusqu'au 5 novembre, aux contribuables, pour payer leurs taxes municipales, à cause des fêtes légales qui marqueront l'ouverture du mois de novembre.

Peau de soie 75c, réduit à 49c, chez Corbeil & Charlebois. Soie Taffetas 72c, réduit à 49c, chez Corbeil & Charlebois. Coin des rues Ann et Dupont.

Un jeune enfant de M. Nap. Crochier a failli s'étouffer en avalant une pièce de monnaie. Le petit est sous les soins de M. le Dr. Archambault.

ON DEMANDE.—Au bureau General Employment Agency, 518 rue Sussex, Ottawa, tenu par M. A. Damour, des ouvriers pour la construction des chemins de fer, des bûcherons, des employés de moulins des hommes de chantiers, etc.

Dimanche dernier, le R. P. Guertin, a déclaré que ni lui, ni ses assistants, ne consentent à présider une cérémonie de mariage entre époux catholique et protestant. Cette décision met un terme aux mariages mixtes à Hull.

La Guérison de Shiloh

Arrête promptement les toux, guérit les rhumes, fortifie la gorge et les poumons. 25 Cts.

Dimanche dernier, le R. P. J. B. Lemieux, O. M. L., de Vancouver, C. A., a fait le sermon à l'église paroissiale. Il a félicité les citoyens de leurs progrès dans la voie de la tempérance.

On demande—Des agents de l'un ou l'autre sexe pour la vente de cartes postales de Noël. Échantillons envoyés gratis. Il y a de gros profits à faire.

S'adresser à Chipchase, "Cardex", Darlington, Angleterre.

M. A. Villeneuve, employé

Baume Rhumal

CONVIENT A TOUS LES AGES.

Le remède souverain pour la prompte guérison de la TOUX, du RHUME, de la BRONCHITE, de l'ENROUEMENT et autres affections de la Gorge et de toutes les Maladies des POUMONS. Pris dès les premiers symptômes, il détruit le germe de la CONSOMPTION. La vente sans cesse croissante du "BAUME RHUMAL" depuis un quart de siècle justifie la confiance du public dans ce remède populaire.

En vente chez tous les marchands : **25c la bouteille**

6 BROOKE et CHAUVIN
AVOCATS.
 Bloc Graham, Rue Principale, Hull.
 C. J. Brooke, C.R.
 C. H. Chauvin, L.L.B.
 PHONE NO. 1324.

T. P. FORAN, C.R.
AVOCAT.
 Bureau: 152 Rue Principale.
 Bloc McDougall, Hull.
 PHONE 1065.

Devlin et Ste-Marie
Avocats.
 Bureaux de feu le juge Rochon
 rue Principale, Hull.
 Phone 2976.

MAJOR & FORTIER
Avocats.
 C. B. MAJOR, M. A. FORTIER.
 Rue Langevin, Hull.

J. A. PARENT
B.A., L.L.L.,
AVOCAT.
 PHONE 2170
Edgard Laberge
B.L., L.L.L.,
NOTAIRE.
 Argent à prêter. Phone 2170.
 275 rue Principale, Hull.

ARTHUR DESJARDINS
AVOCAT-RECORDER.
 Etude, 271 Rue Principale
 Phone 2258. HULL.

LOUIS BERTRAND
NOTAIRE.
 113 Rue Principale. Argent à prêter.
 Téléphone HULL.

Auguste Lemieux, C. R.
Avocat pour Ontario et Québec.
 Agent en procédure de la Cour
 Suprême et de la Cour de l'Échiquier
 et pour affaires départementales.
 46 RUE ELGIN, OTTAWA.

DR. J. E. FONTAINE
 Rue Principale, Hull. Téléphone 681.

Dr. J. U. Archambault
MÉDECIN-CHIRURGIEN.
 Angle des rues Principale et St.
 Joseph, Hull.
 Téléphone 2019.

DR. ED. MARTIN
 Des Hôpitaux de New-York. Médecine
 générale. Spécialité: Maladies
 des yeux, des oreilles, du nez et de la
 gorge. 170 rue Albert. Téléphone 3733.
 Hull, P. Q.

ANTONIO PELLETIER
Médecin-Chirurgien
 Des Hôpitaux de Paris. Médecine gé-
 nérale. Spécialité: maladies des en-
 fants et des voies respiratoires; nez,
 gorge, poumons. Bureau: 109 rue Al-
 ma, en face de l'Église, Hull, P. Q.
 Phone 6328.

D. CHENE, jr., B. A. S.
 Ingénieur Civil,
 Chimiste Analyste.
 168 RUE ALMA, — HULL.
 TEL. 3538.

HOTEL ALBION
Joseph Fournier,
PROPRIÉTAIRE.
 Rue Principale, Hull.
 Phone 2607.
 Chambres et pension de première
 classe. Salle d'échantillons pour les com-
 mis voyageurs.

HOTEL ST. JAMES,
MONTREAL.
 En face de la Gare Bonaventure.
 Excellentes chambres et pension.
 Prix modérés.
 Fred Bouillon, Propriétaire.

HOTEL IMPERIAL
 Angle des Rues du Lac et Principale,
 Hull.
 Situé à deux minutes de marche du
 Palais de Justice, du bureau de poste
 et des banques, pourvu des amélio-
 rations les plus modernes. Salle
 d'échantillons pour les commis voya-
 geurs, pension, vins et liqueurs de
 première classe.
 F. A. GAUTHIER, Propriétaire.

BIJOU CAFE,
SAM. CASSIDY, Prop.
 Angle des rues Sparks et Metcalfe,
 Ottawa.
 Le rendez-vous populaire des gens
 d'affaires et des sports.
 Tables d'hotes repas servis à toute
 heure, à la carte. Salles à dîner pri-
 vées pour dames et messieurs.
 Prix modérés. Entrée privée sur
 la rue Sparks.
 SAM. CASSIDY, P.

THE WINDSOR,
 Hotel populaire d'Ottawa.
 Quartiers Généraux des Députés
 Libéraux.
 De 12.00 Par Jour.
 W. F. KANT, Propriétaire.

OTTAWA HOUSE
Chs. O'Connor, Prop.
 Angle des rues Main et Bridge,
 Hull. Pension de première classe
 \$1 par jour.

HOTEL SAINT-LOUIS,
HULL.
 Excellente pension. Vastes écuries.
 Buses Wright et Brewery.
 Phone 5269.
 OSCAR GAUTHIER, Prop.

WINDSOR HOTEL
 Angle des rues Principale et Albert,
 Hull, P. Q.
 HAP. BOUCHER, Propriétaire.
 Service de première classe. Phone
 1476.

HOTEL RIENDEAU,
MONTREAL.
 En face de l'Hotel-de-Ville et du
 Palais de Justice de Montreal. Quel-
 ques pas des bateaux et des gares de
 Chemins de fer, 55, 60 Place Jacques-
 Cartier.
 S. Arthur Tanguay, Propriétaire.

A. ARCHAMBAULT,
PLOMBIER.
 Angle des rues Wellington et
 Chandlere, Hull.
 Posage d'appareils de chauffage
 pour édifices publics et résidences
 privées.
 Travaux d'aqueduc, etc.
 Réparages exécutés promptement.
 Prix modérés.
 Phone 4142.

CHASSE ET PECHE

REGLEMENT
 Temps durant lequel la chasse
 et la pêche sont permises.

LICENCE DES NON RÉSIDENTS.
 Les personnes non domici-
 liées dans la province de Qué-
 bec, qui veulent y faire la
 pêche ou la chasse, doivent se
 munir d'une licence dont le
 coût est établi comme suit :

POUR LA CHASSE
 Les personnes non do-
 miciliées dans la provin-
 ce de Québec, qui
 ne sont membres
 d'aucun club dûment
 constitué en corpora-
 tion dans la province. \$25.00

**Les personnes non do-
 miciliées dans la provin-
 ce, membres actifs
 d'un club de chasse et
 de pêche légalement
 organisé, qui désirent
 chasser sur le terri-
 toire sous bail du club
 auquel elles appar-
 tiennent ne paieront
 que \$10.00**

POUR LA PÊCHE.
 Toute personne non do-
 miciliée dans la provin-
 ce de Québec
 qu'elle soit membre
 ou non d'un club lo-
 cataire d'une rivière
 à saumon, devra
 payer \$25.00

**Si au contraire, il est
 membre actif d'un
 club dûment consti-
 tué en corporation,
 locataire d'un terri-
 toire de pêche, il de-
 vra payer \$5.00**

**OBLIGATIONS DES LOCATAIRES
 DE DROITS DE CHASSE ET
 DE PÊCHE.**
 Le président ou le secré-
 taire d'un club de chasse et de
 pêche, devra, à la fin de
 chaque saison de chasse et
 de pêche, transmettre au Mi-
 nistère des Pêcheries un état
 assermenté, donnant le nom
 et l'adresse de chaque personne
 qui aura chassé ou pêché sur
 leur territoire en spécifiant
 après chaque nom, si cette per-
 sonne est membre actif du
 club ou non, l'honoraire payé,
 etc. Ce rapport devra être fait
 sur des blancs fournis par le
 Ministère.

**Le club sera tenu responsa-
 ble de toutes les licences qui
 seront ou qui auraient dû être
 émises pour chasser ou pêcher
 dans les limites de son terri-
 toire.**

**Tout particulier, qu'il soit
 locataire d'un territoire de
 chasse et de pêche, ou des
 droits de pêche dans une rivière
 à saumon est également
 obligé de fournir un état asser-
 menté donnant le nom des
 personnes ayant chassé et pê-
 ché dans les limites de son terri-
 toire, et de plus est tenu res-
 ponsable des licences qui
 seront émises ou qui auraient**

dû l'être pour y chasser et pê-
 cher.

Afin de faciliter l'émission
 de ces licences, les inspecteurs
 de chasse et les secrétaires des
 clubs pourront, en s'adressant au
 Ministère de Colonisation, des
 Mines et des Pêcheries, obtenir
 un certain nombre de blancs
 qu'ils pourront remplir eux-
 mêmes, et émettre sur paiement
 du prix de la licence qui est
 invariablement payable d'avance.

PÊCHE
TEMPS DE PROHIBITION

1. Saumon, du 1er juillet au
 1er mars.
 A la ligne, du 15 août au
 1er février.

2. Quananiche, du 1er octo-
 bre au 30 novembre.

3. Truite tachetée de ruis-
 seau, de rivière, etc.,
 (*salmo fontinalis*), du 1er
 octobre au 30 avril.

4. Grosse truite grise, longue,
 (*ouladi salmo confinis*) du
 15 octobre au 1er décem-
 bre.

5. Doré, longueur pas moins
 de 15 pouces, du 15 avril
 au 15 mai.

6. Achigan, longueur, pas
 moins de 9 pouces, du 1er
 avril au 15 juin.

7. Eperlan, du 1er avril au
 30 juin.

8. Poisson blanc, du 10
 novembre au 1er décem-
 bre.

9. Maskinongé, longueur, pas
 moins de 24 pouces, du 15
 avril au 15 juin.

10. Esturgeon, longueur, pas
 moins de 36 pouces, du
 1er au 30 juin.

11. Anguille, longueur, pas
 moins de 30 pouces.

Les mailles des filets ne de-
 vront pas avoir moins d'un
 pouce et un huitième.

N.B.—La pêche à la ligne
 (canne et ligne) seule et auto-
 risé dans les lacs et les rivières
 sous le contrôle du gouverne-
 ment de la province de Québec.
 Pour toute autre espèce de
 pêche, il faut un permis.

IMPRIMERIE

Le nouvel atelier d'imprimerie
 du "Spectateur", à l'angle des
 rues Principale et de l'Église, (en
 arrière l'ancien magasin de M.
 Maurice Bedard) est des plus mo-
 dernes.

Nous pouvons exécuter tous les
 travaux, depuis les plus simples
 jusqu'aux plus compliqués, à des
 prix raisonnables, soit 25 POUR
 CENT MEILLEUR MARCHÉ que
 n'importe où ailleurs.
 Travail garanti. Livraison immé-
 diate. Une visite est sollicitée.

Canadian Northern Steamships Limited

The Royal Line

**Nouveaux Steamers à tur-
 bines et triples hélices
 du dernier confortable.**

De Bristol. Partants. De Montréal.
 13 oct.—Royal George 27 oct.
 27 oct.—Royal Edward 10 nov.
 8 nov.—Royal George 19 nov.
 De Halifax le 7 décembre et le 14 décem-
 bre.

**La route la plus rapide
 entre le Canada et la
 Grande Bretagne.**

Pour les tarifs et la réserve
 des billets, s'adresser à l'agent
 de la compagnie

S. J. MONTGOMERY,
 Agent de la ville pour les marchandises
 et les passagers.
 Billets pour les vapeurs transatlanti-
 ques—sur toutes les lignes.
 30 rue Sparks, Ottawa.
 Phone 3544.



RESUME DES REGLEMENTS CONCERNANT LES HOMÉ- STEADS DU NORD-OUEST.

Toute personne se trouvant le seul
 chef d'une famille ou tout individu mâle
 de plus de 18 ans, pourra prendre un
 quart de section de terrain de la Pu-
 sance dans le Manitoba, Saskatchewan
 ou Alberta

La demande d'entrée pour homestead
 doit être faite personnellement au bureau
 de l'agent local ou du sous-agent du
 district. Néanmoins, une entrée par pro-
 curation peut être faite dans certaines
 conditions par le père, mère, fils, fille,
 frère ou soeur du futur colou.

DEVOIRS.—Une résidence de six
 mois et la culture de la terre chaque an-
 née, pendant trois ans. Un colou peut
 demeurer à neuf mi les de son homestead
 sur une terre lui appartenant, d'au
 moins 80 acres, et occupée par lui-
 même ou par son père, mère, fils, fille,
 frère ou soeur.

Dans certains districts le colou en ré-
 gle peut retenir un quart de section à
 côté de son homestead. Prix \$1 l'acre.

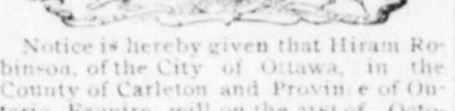
DEVOIRS.—Une résidence de six
 mois dans chacun des six ans de la date
 de l'entrée du colou, comprenant le
 temps requis pour gagner un homestead
 et cultiver 50 acres en plus.

Un colou qui aurait forfait ses droits
 de colou et ne peuvent obtenir sa pré-
 emption pourra acheter un homestead
 dans certains districts. Prix \$5 l'acre.

DEVOIRS.—Une résidence de six
 mois dans chacun des trois ans, cultiver
 50 acres et bâtir une maison valant \$800

W. W. CORY,
 Sous ministre de l'Intérieur.

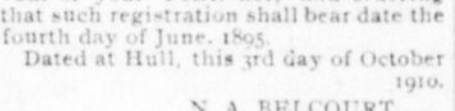
N.—La publication non autorisée de
 cette annonce ne sera pas payée.



Notice is hereby given that Hiram Robin-
 son, of the City of Ottawa, in the
 County of Carleton and Province of On-
 tario, Esquire, will on the 31st of Octo-
 ber, 1910, at the hour of ten o'clock in
 the forenoon or so soon thereafter as
 Counsel can be heard, present to the Su-
 perior Court or a judge thereof sitting
 in and for the District of Ottawa, at the
 Court House in the City of Hull, a peti-
 tion for the purpose of obtaining an Or-
 der enjoining the Registrar of the Regis-
 tration Division of Wright to enter and
 register on the records in his office the
 said Hiram Robinson as the owner of
 Lot No. 46 in the 5th Range of the Town-
 ship of Aumond, in the said District of
 Ottawa, as having acquired the same
 under and by virtue of a Sale made by
 the Sheriff of the District of Ottawa on
 the 4th day of June, 1895, to and in fa-
 vour of your Petitioner, and ordering
 that such registration shall bear date the
 fourth day of June, 1895.

Dated at Hull, this 3rd day of October
 1910.

N. A. BELCOURT,
 Attorney for Petitioner.



Le ministère des Travaux publics re-
 cevra jusqu'à 4.00 p.m., mardi, le 15
 novembre 1910, des soumissions pour le
 creusage d'une partie d'un chenal au-des-
 sus des vannes du barrage de Témisca-
 minque, Qué., sur le côté ouest ou d'On-
 tario de la rivière Ottawa, lesquelles sou-
 missions devront être cachetées, adres-
 sées au soussigné, et porter sur leur en-
 veloppe, en sus de l'adresse, les mots :
 "Soumission pour creusage à Témisca-
 minque."

On peut consulter les plans, devis, les
 formules de contrat et se procurer des
 formules de soumission au ministère
 des Travaux publics, à Ottawa, aux bu-
 reaux de M. J. G. Sing, ingénieur de
 district, bâtisse de la "Confédération
 Life," Toronto Ont., M. J. L. Michaud, in-
 génieur de district bâtisse de la Banque
 des Marchands, rue Saint-Jacques, Mon-
 tréal, et en s'adressant au maître de poste
 de Témisca-minque, Qué.

Les soumissionnaires ne devront ou-
 blier qu'on ne tiendra compte que des
 soumissions faites sur les formules im-
 primées fournies, dûment libellées, si-
 gnées de la main des concurrents, avec
 désignation de la nature de leurs occu-
 pations, et du lieu de leurs résidences ;
 s'il s'agit de sociétés, chaque associé de-
 vra signer de sa main la soumission et
 y inscrire la désignation précitée.

Un chèque de quinze cents dollars
 (\$1,500.00) fait à l'ordre de l'honorable
 ministre des Travaux publics et accepté
 par une banque à charte, devra accompa-
 gner chaque soumission. Ce chèque sera
 confisqué si l'entrepreneur dont la sou-
 mission aura été acceptée refuse de si-
 gner le contrat d'entreprise ou n'exécute
 pas intégralement ce contrat.

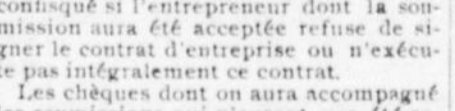
Les chèques dont on aura accompagné
 les soumissions qui n'auront pas été ac-
 ceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni
 la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
 Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
 Ottawa, 18 octobre 1910

N. B.—Le ministère ne reconnaîtra
 aucune note pour la publication de l'avis
 ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressé-
 ment autorisé cette publication.



Le ministère des Travaux publics
 recevra jusqu'à 4.00 p.m., mardi, 25
 octobre 1910, des soumissions pour les
 additions et changements à faire à l'édi-
 fice du bureau de poste d'Aylmer, P.Q.,
 lesquelles soumissions devront être ca-
 chetées, adressées au soussigné et porter
 sur leur enveloppe, en sus de l'adresse,
 les mots : "Soumission pour additions
 et changements au bureau de poste
 d'Aylmer, P.Q."

On peut consulter les plans, devis, et

formules de contrat et se procurer des
 formules de soumissions au bureau de
 poste d'Aylmer, P. Q., ainsi qu'au mi-
 nistère des Travaux publics, à Ottawa.

Les soumissionnaires ne doivent pas
 oublier qu'on ne tiendra compte que des
 soumissions faites sur les formules im-
 primées fournies, dûment libellées et
 avec désignation de la nature de leurs
 occupations, et du lieu de leurs rési-
 dences ; s'il s'agit de sociétés, chaque asso-
 cié devra signer de sa main la soumis-
 sion et y inscrire la désignation précé-
 tée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.)
 du montant de la soumission, à l'ordre
 de l'honorable ministre des Travaux pu-
 blics et accepté par une banque à charte
 devra accompagner chaque soumission.
 Ce chèque sera confisqué si l'entrepre-
 neur dont la soumission aura été accep-
 tée refuse de signer le contrat d'entre-
 prise ou n'exécute pas intégralement ce
 contrat.

Les chèques dont on aura accompa-
 gné les soumissions qui n'auront pas
 été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni
 la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
 Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
 Ottawa, le 15 octobre 1910.

N. B.—Le ministère ne reconnaîtra
 aucune note pour la publication de l'avis
 ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressé-
 ment autorisé cette publication.

AVIS

Dame Mélima Malette, épouse de Fer-
 rier de Bellefeuille alias Bellefeuille,
 commerçant de Bassett, paroisse de No-
 tre-Dame de Bonsecours, district d'Ottawa,
 a institué une action en séparation
 de biens contre son mari, devant la Cour
 Supérieure du district d'Ottawa sous le
 No. 10.185 des dossiers de cette cour, le
 15 septembre 1910.

Hull, 15 septembre 1910
AUGUSTE MACKAY,
 Avocat des demandeurs.

Un étranger stationne en
 face de l'Hotel des Postes.
 S'adressant à un picton :

—Les p'tits chars pour Otta-
 wa circulent-ils souvent ?

—Tous les quarts d'heure.

—Depuis combien de temps
 en est-il passé un ?

Depuis trois quarts d'heure,
 monsieur.



Inoffensif, d'une ac-
 tion absolue, guérit en
48 HEURES
 les écoulements qui
 exigent autrefois
 des semaines de traite-
 ment par le copahu,
 le cubébe, les opies
 et les injections.

LA COMPAGNIE DE NA- VIGATION DU NORD

**SUR LE CHEMIN DU GRAND
 TRONC**

La navigation des vapeurs
 passagers de Sarnia à Soo,
 Port Arthur, Duluth, tous les
 lundis, mercredis et vendredis
 à 3.30 P. M. Seulement que
 le mercredi et le samedi, les
 bateaux vont à Duluth.

La navigation de Colling-
 wood se fait à 1.30 P. M. et
 de Owen Sound à 11.45 P. M.
 les mercredis et samedis pour
 Soo et Georgian Bay Ports.

Pour informations, s'adresser
 aux agents de billets de che-
 min de fer de la compagnie, à
 Sarnia et à Collingwood.

Pour surmonter les fatigues
 inévitables causées par un tra-
 vail trop long, le dynamo
 humain doit se recharger en
 prenant un repos et en suivant
 un traitement à la Saline de
 "Puits de Ste Catherine".

L'usage des bains toniques,
 à l'électricité et le massage
 sont sous le contrôle de mé-
 decins expérimentés, et les gar-
 demalades sont à votre disposi-
 tion. Prenez le chemin de fer du
 Grand Tronc.

Un livret d'informations
 vous sera envoyé gratuitement
 en vous adressant à J. Quin-
 lan, D. P. A., Montréal.

GRATIS

Brochure traitant des
MALADIES des FEMMES

Périodes douloureuses, Retards, etc.
 Traitement LOBEL, 508, rue St-Antoine

MONTREAL, CANADA.